



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration du SNEP/FSU - CAPA Avancement - Promotion des Professeurs d'EPS Jeudi 14 mars 2019

Madame la Rectrice, Monsieur le Président de la CAPA,

Les élus commissaires paritaires du SNEP-FSU souhaitent dénoncer les régressions historiques dont est porteur le projet de loi de transformation de la fonction publique, puisqu'il remet en cause les instances de dialogue social pourtant confortées par de nombreux accords majoritaires dans la dernière décennie.

Il s'agit notamment du démantèlement des organismes consultatifs de la Fonction publique, et de la remise en cause des mandats des représentants des personnels : le projet prévoit en effet de supprimer la quasi-totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une diminution du nombre des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT (comités techniques).

Ainsi, les CAP ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion et ne seraient même plus des instances de recours pour les mouvements des personnels et les promotions. Les agent-es n'auraient donc plus de représentant-es pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration.

La disparition des CHSCT serait un recul inacceptable quant au traitement des conditions de travail des personnels, et dégraderait au quotidien l'exercice des métiers déjà malmenés surtout à la vue des bouleversements organisationnels proposés.

La suppression de l'égalité de traitement et l'instauration de l'arbitraire remettent en cause les principes fondamentaux de la Fonction publique qui doit garantir l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique.

Nous souhaitons également évoquer dans cette déclaration préalable la situation de l'EPS.

Avec la réforme du lycée, c'est la disparition d'une filière d'excellence en EPS avec la suppression de l'enseignement d'exploration et l'éviction de l'EPS des enseignements de spécialité. Cette mise à l'écart d'un enseignement qui fait ses preuves, qui est un point d'appui fort pour les lycéens (qu'ils aient ou non prévus de poursuivre en STAPS) est inacceptable et témoigne d'un mépris inadmissible à l'égard de notre discipline. Nous continuons de dénoncer cette réforme du lycée non seulement sur le fond mais également sur la forme. Cette mise en place précipitée crée tout l'inverse d'une préparation de rentrée sereine et génère dès aujourd'hui des tensions importantes dans les établissements.

Nous dénonçons la tentative d'imposition des 2HSA à la rentrée prochaine. Notons d'ailleurs que le ministre va passer outre l'avis unanime des organisations syndicales au CTM du 30 janvier, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail mais aussi des relations sociales qui se profilent dans les établissements.

Plus précisément sur l'ordre du jour, nous sommes à cette première CAPA d'avancement d'échelon qui se met en place avec les appréciations des rendez-vous de carrière.

Nous devons redire ici la plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale qu'amènent ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières.

Différences qui n'avaient souvent comme seules raisons principales que la temporalité de l'inspection ou sa fréquence. Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continuera de se battre. Ces nouvelles carrières en classe normale réduiront également les injustices

dans l'accès à la hors classe car les enseignants promus à l'ancienneté au 10^{ème} ou au 11^{ème} du fait du retard d'inspection, subissaient très souvent une double peine avec un barème d'accès à la hors classe minoré.

Est-ce que cette avancée est suffisante, nous avons toujours dit que cela n'était pas le cas ! Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour continuer une revalorisation plus que nécessaire de notre métier.

Par contre les problèmes que posaient les anciennes carrières se retrouvent ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une injustice le fait de ne pas être bénéficiaire. Le mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ?

D'ailleurs ces 30% d'accélérations ont souvent été pensé comme des quotas aux appréciations finales des rendez-vous de carrière, alors que celles-ci ne sont aucunement contingentes.

Pour les enseignants qui n'ont pas pu être évalués l'année dernière lors d'un rendez-vous de carrière, nous souhaitons que les mêmes droits que les autres leur soient alloués. Pour leur permettre de contester leur appréciation, il est nécessaire qu'ils/elles en aient connaissance en septembre et non à ce moment de la CAPA.

Sur les reliquats, une modification du décret de 80 des professeurs d'EPS était examinée au CTM du 10 juillet pour permettre d'officialiser la mise en place des reliquats. Nous constatons avec colère que ce décret modificatif n'est toujours pas publié, apparemment quand ce sont des avancées pour les personnels, cela met beaucoup plus de temps au ministère pour publier des textes. Nous demandons donc d'anticiper cette publication et de proposer l'utilisation des reliquats.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement. Nous continuons de demander un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme ce qui en plus de travailler en confiance allègerait le travail des rectorats et de nos supérieurs hiérarchiques sur ces rendez-vous de carrière.

Nous continuons de demander que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5^e échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Sur la situation femmes/hommes : pour les deux niveaux d'avancements d'échelon, le pourcentage des promus par sexe est proportionnel à la répartition sexuée du corps, point positif pour ce paramètre qui a évolué depuis la dernière CAPA de février 2018.

Par contre, pour l'avancement au 8^{ème}, le positionnement des avis excellents montre un déséquilibre flagrant en faveur des hommes (78% d'hommes pour 22% de femmes).

Enfin, nous remercions les services du DPE pour la communication des documents préparatoires à cette CAPA dans des délais nous permettant d'exercer correctement notre travail de commissaires paritaires.

Soyez persuadés, Madame la Rectrice, Monsieur le Président, que nous restons très attachés à une vision de l'Education Physique et Sportive ambitieuse.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de Lille